



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2017
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Septième session

New York, 2-4 août 2017

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport conjoint de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale. Ce rapport est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance du rapport et à exprimer ses vues sur l'adoption et l'application de normes géospatiales de base.

Synthèse du rapport

À sa sixième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté la décision 6/106 dans laquelle il a indiqué avoir pris connaissance avec intérêt des informations fournies par les États Membres concernant leur utilisation des documents normatifs intitulés « A guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale) et « Technical Compendium » (Répertoire technique), et concernant la façon dont ces normes ont été appliquées dans les pays en question. Il a noté que les objectifs de développement durable faisaient ressortir la nécessité de définir de nouvelles normes géospatiales ou de modifier celles qui existent, avec le concours notamment de groupes de travail axés sur des domaines d'activité spécifiques et de spécialistes des questions de normalisation au sens large. Il a encouragé les États membres à passer en revue leurs normes et leurs critères en termes d'interopérabilité, et à voir quelle pourrait être leur contribution à cet égard. Le Comité d'experts a également relevé qu'il existait dans le secteur géospatial des technologies, tendances et normes qui créaient

* E/C.20/2017/1.



des possibilités nouvelles de mieux mesurer et suivre les efforts déployés au plan mondial en matière de développement durable, et invité les organismes de normalisation à faire régulièrement le point de la situation à ce sujet.

On trouvera également dans le rapport des renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre des initiatives et activités menées par les organismes internationaux de normalisation pour ce qui concerne l'élaboration de directives relatives à l'utilisation des normes géospatiales en vue de faciliter la mesure et le suivi des efforts déployés au niveau mondial pour concrétiser le développement durable et atteindre les objectifs de développement durable.
